

DIAGRAMME DE FONCTIONS DE LA FÉDÉRATION SUISSE DE GYMNASTIQUE FSG

Edition : 06.03.2023

Approuvé lors de la CDA des 24/25 avril 2015

Adapté lors de la CDA des 4/5 septembre 2020 resp. 3 septembre 2022 resp. 28/29 avril 2023

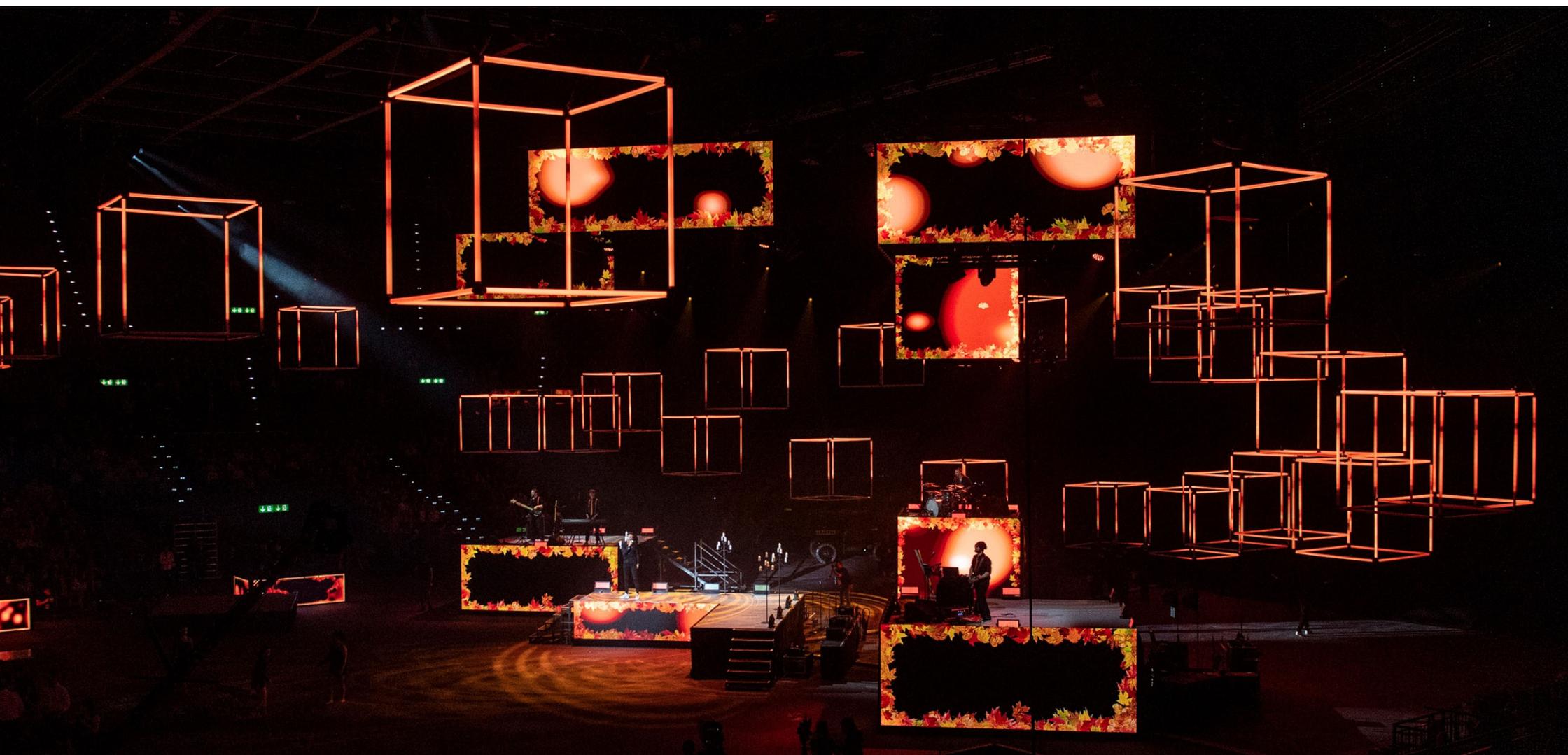


Table des matières		Page
	Introduction, légende, processus décisionnel	2
1	Direction et organisation	3
1.1	Adaptation des structures organisationnelles	3
1.2	Direction	3
1.3	Représentations	3
1.4	Statuts, règlements, directives	4
1.5.	Procès-verbaux et rapports	4
2	Objectifs et planifications	5
2.1	Objectifs	5
2.2	Planifications	5
3	Personnel	6
3.1	Election du personnel bénévole	6
3.2	Recrutement du personnel salarié	6
3.3	Règlements concernant le personnel bénévole	6
3.4	Règlements concernant le personnel salarié	6
4	Manifestations	7
4.1	Attribution, y compris publication le cas échéant	7
4.2	Contrats, conventions avec les organisateurs	7
4.3	Participation à des manifestations internationales	7
5	Finances	8
5.1	Directives	8
5.2	Planifications	8
5.3	Comptes	8
5.4	Crédits, placements, emprunts	8
5.5	Assurances	8
6	Contrats divers	9
6.1	Contrats généraux	9
6.2.	Contrats de sponsoring/parrainage	9
6.3.	Allocation de prestations matérielles/services, acquisitions (montant du cont	9

Introduction

Le diagramme de fonctions complète les Statuts (paragraphe "Généralités", ch. 3).
Il est approuvé par la Conférence des dirigeants d'association.

Légendes

Niveau décisionnel

AD	Assemblée des délégués
CDA	Conférence des dirigeants d'association
PC	Président.e central.e
CC	Comité central
DI	Directeur.trice
Di	Direction
CD	Chef.fe de division
Div	Division
DD	Direction de domaine
DS / DP	Direction de secteur (s'entend en principe la direction du domaine partiel)
GS/DS	Groupe spécialisé / Domaine spécialisé
Com	Commission
DED	Direction éthique et droit

Définition de règlements, directives, prescriptions, etc.

Règlements: règles de droit et obligations de différente nature. Sont approuvés en principe au moins au niveau du CC.

Directives: contiennent des directives contraignantes qui s'adressent en premier lieu, et sauf disposition contraire explicite, au personnel bénévole et salarié.

Directives, fiches, guides: autres règles générales et abstraites permettant de régler et de communiquer une pratique de la FSG.

Processus décisionnels

P	Prise de connaissance (= pour information)
A	Approbation (= pas de discussion détaillée, vote sur présentation globale)
D	Décision
M	Motion
PC	Processus de consultation
C	Collaboration

Les modifications apportées au diagramme de fonctions présenté à la CDA d'automne 2022 sont en orange.

Nr	Organes / Fonctions Dossiers	AD	CDA	PC	CC	DI	DED	Di	CD	Div	DD	DS/DP	GS/DS	Com
1 Direction et organisation														
1.1. Adaptation des structures organisationnelles														
1.1.1.	Niveau stratégique	D	PC		M		C							
1.1.2.	Di		P		D		C	M						
1.1.3.	Divisions		P		D		C	M		C				
1.1.4.	Domaines				P		C	D		M		C		
1.1.5.	Secteurs / Domaine partiel						C	P		D	M	C		
1.1.6.	Groupes spécialisés / Domaines spécialisés						C			P	D	M	C	
1.1.7.	Commissions				D			⊕ M						D sous Di est supprimé; la situation reste telle qu'elle existe à présent. L'avenir des "commissions" devra être discuté à moyen terme.
1.1.8.	Sports et disciplines du sport de masse		P		D			M		C				Conservé suite à la demande des associations membres à la CDA d'automne 2022
1.1.9.	Sports et disciplines du sport d'élite	D	PC		M			C						Conservé suite à la demande des associations membres à la CDA d'automne 2022
1.2. Direction														
1.2.1.	Programme et contenu de l'AD				D			C						
1.2.2.	Programme et contenu de la CDA				D			C						
1.2.3.	Interlocuteurs CC envers associations membres de la FSG		P		D									
1.2.4.	Dissolution de la FSG	D	PC		M		C							
1.2.5.	Admission, départ, exclusion d'associations membres de la FSG	D	PC		M									
1.2.6.	Soin des relations avec les fédérations nationales et internationales				D	M		C						
1.2.7.	Conventions avec d'autres fédérations et organisations	A	PC		D		C	M						
1.2.8.	Affiliations de la FSG à des sociétés, organisations etc.				D		C	M		C	C	C		C
1.2.9.	Carte des risques				A			D	C	C	C			
1.2.10.	Nomination de membres d'honneur et distinctions honorifiques	A			D			M		M	C	C		
1.2.11.	Attribution de l'épingle du mérite				M			D		M				
1.2.12.	Nomination des sociétés d'honneur	D			M									
1.3. Représentations														
1.3.1.	Délégations de la FSG à des manifestations et compétitions internationales			D	⊕ P			M C	M					Modifié selon remarque associations membres à la CDA d'automne 2022
1.3.2.	Délégations de la FSG à des manifestations et compétitions nationales				P	P-G		D	M					Modifié selon remarque associations membres à la CDA d'automne 2022

Hinweis: "Repräsentationen" beziehen sich auf

Nr	Organes / Fonctions Dossiers	AD	CDA	PC	CC	DI	DED	Di	CD	Div	DD	DS/DP	GS/DS	Com
1.4. Statuts, règlements, directives														
1.4.1.	Statuts	D	PC		M		C	C						
1.4.3.	Statuts des associations membres				A		C							
1.4.4.	Modèle de statuts pour sociétés				P		C	D						
1.4.5.	Diagramme de fonction		A		D		C	M	C		C			
1.4.6.	Règlement sur les droits de vote FSG	A	PC		DM		C	C			C			
														Il s'en suit D et M pour le CC : dans le règlement (sous Dispositions finales : "Pour modifications = dispositions révision partielle des Statuts" Voici ce que dit l'art. 22.2.1 des Statuts concernant la demande de révision partielle : "Le CC, les associations, les associations spécialisées et les membres honoraires peuvent soumettre des propositions de modification". Par conséquent, l'avis est que le comité central peut à la fois soumettre une proposition et décider de ce qui
1.4.7.	Règlement sur les amendes et sanctions		A		D		C	M						
1.4.8.	Règlement sur les honneurs		PC		D		C	M						
1.4.9.	Règlement sur les signatures				D		C	M						
1.4.10.	Règlement sur la classification des sports de compétition FSG		PC		D		C	M	C					
														De nouveau supprimé suite à la remarque des associations membres à la CDA d'automne 2022.
1.4.11.	Directives/règlements/prescriptions adm. + techn. au niveau de la				D		C	M						
1.4.12.	Directives/règlements/prescriptions adm. + techn. au niveau des						C	D	M	M				
1.4.13.	Directives/règlements/prescriptions adm. + techn. au niveau des						C	P	D		M	M		
1.4.14.	Directives/règlements/prescriptions adm. + techn. au niveau des secteurs / domaines partiels						C		P		D	M		
1.4.15.	Directives/règlements/prescriptions adm. + techn. au niveau des GS/DS						C					D	M	
1.4.16.	Directives/règlements/prescriptions adm. + techn. au niveau des commissions						C							D
1.4.17.	Règlement de gestion du CC		A		D		C							
1.4.18.	Règlement de gestion de la commission de contrôle de gestion		A		D		C							
1.4.19.	Règlement de gestion de la commission d'éthique		A		D		C							
1.4.20.	Règlement de gestion de la direction				D		C	M						
1.4.21.	Règlement de gestion de la division				P		C	D		M				
1.4.22.	Commissions (Fête fédérale de gymnastique (FFG), Gymnaestrada,...)				D			M						C
														Description modifiée pour meilleure compréhension.
1.5. Procès-verbaux et rapports														
1.5.1.	Procès-verbal de l'AD		A		M									
1.5.2.	Procès-verbal de la CDA		A		M									
1.5.3.	Rapport annuel de la FSG		A		D		P	C		C				
1.5.4.	Rapport de l'instance de révision		P		P		P	P						
1.5.6.	Rapport de la commission de contrôle de gestion		P		P		P	P						
1.5.7.	Rapport de la commission d'éthique		P		P		P	P						

Nr	Organes / Fonctions Dossiers	AD	CDA	PC	CC	DI	DED	Di	CD	Div	DD	DS/DP	GS/DS	Com
2	Objectifs et planifications													
2.1.	Objectifs													
2.1.1.	CC		P		D									
2.1.2.	Di				D			M		P				
2.1.3.	Division				P			D		M	C			
2.1.4.	Domaine									D	M	C		
2.1.5.	Secteur / Domaine partiel										D	M	C	
2.1.6.	Commissions				D						M			M
2.1.7.	Sport d'élite (cycle olympique)				D	C		C	M	C				
2.2.	Planifications													
2.2.1.	Ligne directrice Vision	A	P		D			C						Description modifiée
2.2.2.	Planification de la fédération Stratégie	A	P		D			C						Description modifiée
2.2.3.	Plan des cours									D	M	M		
2.2.4.	Programme annuel / Calendrier		P		A			D		M	C	C		
2.2.6.	Projets / Concepts au niveau de la Di		P		D			M		C	C			La prise de connaissance des projets des divisions par la CDA n'est pas réaliste. Toutefois, des informations peuvent être fournies ponctuellement si nécessaire.
2.2.7.	Projets / Concepts au niveau des divisions		P		A-P			D	M	M	M	C		La prise de connaissance des projets des divisions par la CDA n'est pas réaliste. Toutefois, des informations peuvent être fournies ponctuellement si nécessaire.
2.2.8.	Projets / Concepts au niveau des domaines				P			A	D		M	C		
2.2.9.	Projets / Concepts au niveau des secteurs / domaines partiels							P	A		D	M	C	
2.2.10.	Projets / Concepts au niveau des groupes spécialisés / domaines								P		A	D	M	
2.2.11.	Projets / Concepts au niveau des commissions									A				D
2.2.12.	Concepts d'encouragement du sport				D	C		C	M		C	C		

Nr	Organes / Fonctions Dossiers	AD	CDA	PC	CC	DI	DED	Di	CD	Div	DD	DS/DP	GS/DS	Com
3	Personnel													
3.1.	Election du personnel bénévole													
3.1.1.	CC, y compris président.e central.e et responsable des finances au CC	D												
3.1.2.	Commission de contrôle de gestion, y compris président.e	D												
3.1.3.	Commission d'éthique, y compris président.e.	D												
3.1.4.	Instance de révision		D		M									
3.1.5.	Chef.fe de secteur / Chef.fe de domaine partiel, respectivement membre				P			D			M			
3.1.6.	Chef.fe de groupe spécialisé/domaine spécialisé, respectivement								P		D	M		
3.1.7.	Membre de groupe spécialisé/domaine spécialisé										P	D	M	
3.1.8.	Président.e de commission				D			M						
3.1.9.	Membre de commission				D			M		C				C
3.2.	Recrutement du personnel salarié													
3.2.1.	Tableau des effectifs				D			M						
3.2.2.	Directeur.trice			M	D									
3.2.3.	Chef.fe de division			C	D	M								
3.2.4.	Chef.fe de domaine				P			D	M					
3.2.5.	Chef.fe de domaine partiel				P	D		D						Décision par la direction et non pas par la directrice.
3.2.6.	Employés du secrétariat				P	D		D	M		M			Décision par la direction et non pas par la directrice.
3.2.7.	Mandats secrétariat				P	D		D	M		M			Décision par la direction et non pas par la directrice.
3.2.8.	Entraîneur en chef de la mission olympique			C		C	C	D	M					
3.2.9.	Entraîneur de sport d'élite			C	P	C	C		D					
3.2.10.	Mandats en sport d'élite (encadrement des athlètes, physiothérapeutes-médecine du sport, psychologie du sport,...)			P		P	C		D					Descriptions modifiées compte tenu des nouvelles fonctions à la division de la MO.
3.2.11.	Athlète d'un cadre national et athlète avec soutien spécial				P			P	D					
3.3.	Règlements concernant le personnel bénévole													
3.3.1.	Règlement des fonctionnaires				D		C	M						
3.3.2.	Règlement sur les indemnisations				D		C	M						
3.4.	Règlements concernant le personnel salarié													
3.3.1.	Règlement du personnel, y compris annexes				D		C	M						
3.3.2.	Règlement sur les frais				D		C	M						
3.3.3.	Directives sur l'utilisation des moyens informatiques				P		C	D						
3.3.4.	Règlement sur la formation, la formation continue et le perfectionnement				A		C	D						
3.3.5.	Directives sur le télétravail				P		C	D						

Nr	Organes / Fonctions Dossiers	AD	CDA	PC	CC	DI	DED	Di	CD	Div	DD	DS/DP	GS/DS	Com
4	Manifestations													
4.1.	Attribution, y compris publication le cas échéant													
4.1.1.	AD		P		D			M						
4.1.2.	FFG	D	PC		M									
4.1.3.	Tournus FFG		D		M									
4.1.4.	Manifestations et championnats internationaux				D			M		C				
4.1.5.	Matches internationaux									P		D	M	
4.1.6.	Catégorie 1 (top FSG)				D			M						
4.1.7.	Catégorie 2 (top events)				P			P			D	M		
4.1.8.	Catégorie 3 (events)									P		D	M	
4.1.9.	Catégorie 4 (insider events)									P		D	M	
4.2.	Contrats, conventions avec les organisateurs													
4.2.1.	AD				D			M						
4.2.2.	FFG		A		D			M						
4.2.3.	Manifestations internationales				D			M						
4.3.	Participation à des manifestations internationales													
4.4.1.	Manifestations majeures du CIO, de la FIG et de EG (politique)				D			M	C			C		
4.4.2.	Manifestations majeures du CIO, de la FIG et de EG (sportif)				P			A	D		M	C		
4.4.3.	Tournois, matches internationaux								P		M	C	M	

Supprimé selon remarque des associations membres à la CDA d'automne 2022

Nr	Organes / Fonctions Dossiers	AD	CDA	PC	CC	DI	DED	Di	CD	Div	DD	DS/DP	GS/DS	Com
5 Finances														
5.1. Règlements														
5.1.1.	Règlement sur la politique de placement de la caisse centrale FSG				D		C	M	M					
5.1.2.	Règlement sur les fonds	A	PC		D		C	M						
5.1.3.	Règlement des réserves de fluctuation des placements financiers				D		C	M	M					
5.2 Planifications														
5.2.1.	Budget annuel	A	PC		D			M		C	C	C	C	
5.2.2.	Cotisations des membres	D	PC		M			C						
5.2.3.	Cotisations de cadre des athlètes				D			M		C				
5.2.4.	Redevance de sport de performance				D			M		C				
5.3. Comptes														
5.3.1.	Comptes annuels		A		D			M						
5.3.2.	Fixation des indemnités du CC				D		C							
5.3.3.	Fixation des "indemnités libres" au niveau des divisions/domaines/secteurs/domaines partiels/groupes spécialisés/domaines spécialisés				P			D			C			
5.4. Crédits, placements, emprunts														
5.4.1.	Recours à des emprunts temporaires à concurrence de CHF 70'000.-							D		M				
5.4.2.	Recours à des emprunts temporaires à partir de CHF 70'000.-				D			M						
5.4.3.	Emission de garanties/cautions/prêts à concurrence de CHF 500'000.-				D			M						
5.4.4.	Emission de garanties/cautions/prêts à concurrence à partir de CHF		A		D			M						
5.4.5.	Crédits cadre/d'investissement pour projets à concurrence de CHF							D		M				
5.4.6.	Crédits cadre/d'investissement pour projets entre CHF 70'000.- et CHF 500'000.-		P		D			M						
5.4.7.	Crédits cadre/d'investissement pour projets à partir de CHF 500'000.-		A		D			M						
5.4.8.	Achat et vente de biens immobiliers		A		D			M						
5.5. Assurances														
5.5.1.	Commission de prévoyance du personnel				C			C	M					D
5.5.2.	Autres assurances					D		C		M				

Nr	Organes / Fonctions Dossiers	AD	CDA	PC	CC	DI	DED	Di	CD	Div	DD	DS/DP	GS/DS	Com
6	Contrats divers													
6.1.	Contrats généraux													
6.1.1.	Baux				P		C	D		M				
6.1.2.	Règlement sur la collaboration avec les centres régionaux de				P		C	D	M		C			
6.1.3.	Convention de prestations avec Swiss Olympic				A		C	D						
6.1.4.	Collaboration avec Swiss Olympic//OFSPPO à concurrence de CHF				P	D	C	C	M		C			
6.1.5.	Collaboration avec Swiss Olympic//OFSPPO à partir de CHF 70'000.-				D	M	C	C						
6.2.	Contrats de sponsoring/partenariat													
6.2.1.	A concurrence de CHF 70'000.-				P		C	D	M	C				
6.2.2.	A partir de CHF 70'000.-		P		D		C	M	C	C				
6.2.3.	Niveau des commissions (détails dans les règlements de gestion)					P								D
6.3.	Attribution de prestations matérielles/de service, acquisitions													
6.3.1.	A concurrence de CHF 20'000.--								D					
6.3.2.	A partir de CHF 20'000.-- bis 70'000.--						C	D	M	M				
6.3.3.	A partir de CHF 70'000.--				D		C	M	C					
6.3.4.	Niveau des commissions (détails dans les règlements de gestion)					P								D
6.3.5.	Durée contractuelle excédant 48 mois (indépendamment du montant contractuel)				D	C		M						